

DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2023-2024



A retourner complet au Secrétariat
Eric MLECZKO, Frédérik BUGUET, Allan
ROPERS et Gregori MERCADAL
esox.footus.secretaire@gmail.com

Les dossiers non complets ne seront pas acceptés
A rendre avant le 12 Octobre 2023

ATTENTION

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT
TRAITÉS. MERCI DE BIEN RELIRE LES
INFORMATIONS ET DOCUMENTS DEMANDES SUR
LA PAGE "LISTE DES PIÈCES À FOURNIR".

LES REMISES DE DOSSIER COMPLETS SE FERONT JUSQU'AU 12 OCTOBRE 2023

Soit par mail : esox.footus.secretaire@gmail.com
(prise en compte du dossier après règlement)

Soit en papier : les jeudis uniquement
Sont et seront habilités à récupérer votre dossier :

- Frédéric Buguet & Eric Mleczko (Secrétaires)
- Allan Ropers & Gregori Mercadal (Président)

À SAVOIR

**TOUS LES JOUEURS 2022/2023, ESX OU NON, S'EXPOSENT À UNE MAJORATION DE 100%
S'ILS RENDENT LEURS DOSSIERS EN DEHORS DES DÉLAIS (RÈGLE DÉFINIE PAR LA FFFA).**

MERCI DE BIEN LIRE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION
AVANT DE LE SIGNER AFIN D'AVOIR CONNAISSANCE DE VOS DROITS
MAIS SURTOUT DE VOS ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DE L'ASSOCIATION.



Faites un geste pour la planète
et n'imprimez que si nécessaire.

TABLE DES MATIERES

4	Le mot des Présidents Entraînements	10	Autorisation parentale pour les mineurs
5	Les pièces à fournir Tarifs de la cotisation Catégories	11-12	Questionnaire Santé Mineur / Majeur
6	Fiche de renseignements	16	Bon et Contrat de location Matériel Foot US
7	Demande de Licence FFFA	17-18	Règlement Intérieur du club
8-9	Questionnaire Santé Mineur / Majeur		

SENIOR FOOT US HOMME SEULEMENT

13-14	Demande de Licence UFOLEP
15	Questionnaire Santé UFOLEP

LE MOT DU PRESIDENT

Cher (futurs) adhérents,

Cette saison 2023/2024 est une nouvelle ère pour l'association avec un changement de président et de la commission administrative. Nous espérons pouvoir perpétuer les valeurs de l'association et continuer de prendre du plaisir en dehors et sur le terrain à vos côtés.

Nous avons la possibilité de développer ce sport qui est le Football Américain et qui nous procure tant de sensation.

Nouveautés saison 2023-2024: - il n'y aura pas de section U20 cette année, les joueurs joueront avec l'équipe sénior Ufolep. Ils pourront néanmoins participer à 1 entraînement supplémentaire les mardis et participer aux sélections nationales - les joueuses féminines de foot américain sont automatiquement licenciées et pratiquantes Flag. Elles devront donc participer aux entraînements et compétitions. Cette opportunité permettra d'augmenter votre temps de jeu tout en performant vos aptitudes de joueuses.

On souhaite à notre tour vous partager cette passion, alors devenez l'un des nôtres en apportant votre pierre à l'édifice.

Gregori Mercadal & Allan Ropers
Présidents des ESIX

ENTRAINEMENTS

FOOT US MASCULIN

SENIORS

Lundi : 20h-22h
Jeudi : 20h-22h



FOOT US MASCULIN

U20 U17

Mardi : 19h30-21h30
Jeudi : 19h30-21H30



FOOT US FEMININ

Mardi : 19h30-21h30
Jeudi : 19h30-21H30



ECOLE FLAG (MIXTE)

Samedi : 10h30-12h



FLAG FOOTBALL (MIXTE)

Mardi : 19h30-21h30
Jeudi : 19h30-21H30



POUR TOUS LES ADHERENTS

- ☐ Fiche individuelle de renseignements dûment complétée et signée (p.6)
- ☐ Demande de licence FFFA (p.7) et/ou Ufolep pour les séniors foot américain masculin (p.13-14)
- ☐ La SPORTMUT (A remplir et signer même si vous ne souhaitez pas y adhérer), sauf pour les séniors foot américain masculin (p.9)
- ☐ Le règlement de la cotisation annuelle (voir tarif ci-dessous)
- ☐ La fiche location de matériel (p.11)
- ☐ Un certificat médical datant de moins de 3 ans pour chaque discipline pratiquée, ainsi que pour les arbitres OU le questionnaire santé (p.8 ou 9 ou 15)

**POUR LES NOUVEAUX**

- ☐ La photocopie de la carte d'identité
- ☐ Une photo d'identité

POUR LES MINEURS

- ☐ La fiche "autorisation parentale en cas d'accident" complétée et signée (p.10)

**TARIFS DE LA COTISATION**

> Football US Senior	140€
> Football US U17	130€
> Flag Senior	90€
> Flag U17	80€
> Ecole de Foot US / Flag U14/U12/U10	80€
> Membre du bureau, coachs, arbitres	20€
> Membre de l'association	20€
> Licence Foot US + Flag	200€
> Double Licence Foot US (Féminin) + Flag	100€

POUR LES SURCLASSES*

- ☐ La fiche "autorisation parentale de surclassement" complétée et signée (p.10)
- ☐ Demande de surclassement* remplie par un médecin du sport pour les concernés

CATEGORIES

- > Senior* : né en 2006 et +
- > U17/U14+* : né entre 2007 et 2010
- > U14/U12/U10 : né entre 2010 et 2015

**Surclassement obligatoire pour les joueurs de Football Américain né en 2006 ou en 2010*



Possibilité de paiement en plusieurs fois. Pass Sport accepté.
Nous contacter pour trouver une solution de paiement permettant d'assurer la prise d'une licence., les frais multiples du début de saison ne doivent pas être bloquant.

Aucune licence ne sera saisie sans dépôt de paiement, preuve de paiement ou arrangement.



Photo d'identité

Uniquement pour
les nouveaux

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

*obligatoire

VOS COORDONNEES

Nom et Prénom * :

Lieu de naissance * :

Adresse * :

Code Postal * : Ville * :

Tel portable * : E-mail * :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénom * :Tel :

Nom et Prénom :Tel :

LICENCE CHOISIENoircir la ou les cases correspondante(s).
Si double licence : souligner en plus la discipline majeuremontant total :

- | | | |
|--|---|--|
| ☐ Foot US Sénior Masculin | ☐ Foot US U17 Masculin | ☐ Arbitre Foot US / Flag |
| ☐ Foot US Sénior Féminin | ☐ Flag U17 Mixte | ☐ Coach Foot US / Flag |
| ☐ Flag Sénior Mixte | ☐ Ecole Flag / Foot US | ☐ Membre du bureau / Bénévole |

INFORMATION : Pour une double licence vous devez choisir une discipline « majeure » pour laquelle vous participerez à tous les entraînements et événements au cours de l'année. Pour la discipline « mineure » il vous est conseillé d'être présent à 50% des entraînements et vous sera demandé de participer à toutes compétitions qui ne seraient pas un même week-end que votre discipline « majeure ».

Exemple : Majeure Football Américain. Entraînement Lundi & Jeudi. Participe à l'entraînement Flag le Mardi.
Week-end 1 : Samedi Match Football Américain & Dimanche Tournoi Flag. Participe **UNIQUEMENT** au match de Foot US.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné(e),(si mineur : responsable légal de.....)

accorde aux Esox, à titre gracieux sans contrepartie financière, pour une durée de dix années renouvelable par tacite reconduction et dans le monde entier, le droit de capter, de fixer et d'exploiter mon image et ma voix, directement ou indirectement, pour des enregistrements visuels, sonores et audiovisuels réalisés à l'occasion de ma participation aux activités de l'association. Ce droit comprend celui de le céder à des tiers dans les mêmes conditions. En conséquence, les enregistrements réalisés dans le cadre du présent contrat pourront être adaptés, édités, modifiés, tronqués, copiés, dupliqués, numérisés, transformés, stockés et/ou supprimés et être distribués et/ou communiqués par les Esox ou par son sous-cessionnaire, sur tous supports matériels et immatériels, sous toutes formes et par tous procédés et moyens techniques, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément, pour un nombre illimité d'utilisations, à des fins de présentation et de promotion des Esox, d'illustration de ses produits et services et/ou de développement de ses activités. J'accepte expressément que la présente autorisation ne devient pas caduque après mon départ des Esox.

REGLEMENT INTERIEUR

D'autre part, nous certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et nous engageons à le respecter à partir de la date de signature de celui-ci. Nous sommes conscients des engagements demandés par le club et des sanctions encourues en cas de non-respect des règles énumérées dans celui-ci.

Date :

Lieu :

Signature de l'adhérent et du responsable légal si mineur
précédée de la mention "lu et approuvé"



DEMANDE DE LICENCE FFFA

SAISON 2023/2024

Club :

INFORMATION DU DEMANDEUR

Nom de naissance :

Nom d'usage (si différent) :

Prénom :

Sexe : M ☐ F ☐

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date de naissance :

Commune de naissance :

Département :

Pays de naissance :

Nationalité :

LICENCE

A remplir en cas de renouvellement						Signature du demandeur (ou de son représentant légal s'il est mineur)	
Numéro de licence :							
CHOIX DE LA LICENCE							
FOOTBALL AMERICAIN			FLAG FOOTBALL			CHEERLEADING	
Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral	Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral	Catégorie	Case à cocher
Loisir U12	☐	12,5	Loisir U7	☐	15,6	Loisir Tiny	☐
Compétition U12	☐	22,8	Loisir U9	☐	15,6	Loisir Minime	☐
Loisir U14	☐	12,5	Compétition U9	☐	15,6	Compétition Minime	☐
Compétition U14	☐	22,8	Loisir U11	☐	15,6	Minime surclassé Cadet	☐
U14 surclassé U17	☐	57,7	Compétition U11	☐	15,6	Loisir Cadet	☐
Loisir U17	☐	12,5	Loisir U13	☐	15,6	Compétition Cadet	☐
Compétition U17	☐	57,7	Compétition U13	☐	15,6	Cadet surclassé Junior	☐
U17 surclassé U20	☐	57,7	Loisir U15	☐	15,6	Loisir Junior	☐
Loisir U20	☐	32	Compétition U15	☐	15,6	Compétition Junior	☐
Compétition U20	☐	57,7	U15 surclassé U17	☐	30,8	Junior surclassé en Senior	☐
U20 surclassé Senior	☐	64,2	Loisir U17	☐	15,6	Loisir senior	☐
Loisir Senior	☐	32	Compétition U17	☐	30,8	Compétition senior	☐
Compétition Senior	☐	64,2	U17 surclassé Senior	☐	30,8	Entraîneur	☐
Issu d'un championnat majeur	☐	393,8	Loisir Senior	☐	15,6	Dirigeant	☐
Entraîneur	☐	19,1	Compétition Senior	☐	30,8	Juge	☐
Dirigeant	☐	19,1	Entraîneur	☐	19,1	Bénévole	☐
Arbitre	☐	29,4	Dirigeant	☐	19,1		
Bénévole	☐	5,2	Arbitre	☐	29,4		
			Bénévole	☐	5,2		
Total FA :		€	Total Flag :		€	Total Cheer :	
TOTAL REVERSE A LA FEDERATION :						€	

En signant ce document, le demandeur reconnaît avoir été explicitement informé de son devoir de souscrire à une assurance avant de pratiquer la discipline choisie. De plus, il reconnaît avoir reçu une notice établie par un assureur lui précisant l'intérêt à souscrire une assurance de personne couvrant les dommages corporels, ainsi qu'un formulaire de souscription lui offrant plusieurs formules de garanties dont les modalités sont également indiquées. Si le licencié ne souhaite pas souscrire à l'assurance proposée par la Fédération, il doit cocher la case suivante et faire parvenir à son club et à la Fédération, une attestation d'individue accident couvrant sa pratique sportive.

Licencié adulte (en cas de renouvellement d'une licence avec un certificat médical de moins de 3 ans toujours valide) :
Je soussigné M/Mme _____ atteste avoir renseigné le questionnaire de santé le QUESTIONNAIRE SANTE SPORT et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du demandeur :

Licencié mineur (en cas de première licence ou du renouvellement d'une licence) :
Je soussigné M/Mme _____, en ma qualité de représentant légal du demandeur, atteste qu'il/elle a renseigné le QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FEDERATION SPORTIVE et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal :

Visa du club (date / tampon / signature) :

Le : / /

CERTIFICAT MEDICAL PREALABLE A LA PRATIQUE EN COMPETITION OU EN LOISIR

MAJEUR : à ne fournir qu'en cas de première licence, ou si le majeur a répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé sport, ou si le dernier certificat médical pour la pratique de la discipline concernée date de plus de 3 ans.
MINEUR : à ne fournir que si le mineur a répondu positivement à l'une des questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention ou du renouvellement d'une licence d'une Fédération sportive.

Je soussigné(e), Docteur

certifie avoir examiné le demandeur de la présente licence, et n'ayant pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents

contre-indiquant la pratique du : **FOOTBALL AMERICAIN** ☐ en tant que : Joueur : ☐

Arbitre : ☐

FLAG ☐ en tant que : Joueur : ☐

Arbitre : ☐

CHEERLEADING ☐ en tant que : Joueur : ☐

Arbitre : ☐

Signature et cachet du médecin :

A _____, le _____

DEMANDE DE SURCLASSEMENT DU MEDECIN DU SPORT

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), un médecin diplômé peut autoriser à pratiquer la discipline en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, en respect du règlement médical de la FFFA.

Le médecin généraliste pour les simples surclassements ou le diplômé de traumatologie du sport, titulaire de la capacité de médecine du sport ou titulaire du Certificat d'Enseignement Spécialisé pour les doubles surclassements, certifie après avoir procédé aux examens prévus par la réglementation en vigueur, que le demandeur de la présente licence est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure de la discipline en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel.

Signature et cachet du médecin :

A _____, le _____

Les signataires de la présente demande de licence certifient l'exactitude de tous les renseignements portés. Ils s'engagent, en outre, à respecter les Statuts et Règlements de la FFFA, la réglementation applicable au dopage et à subir en conséquence tous les examens et prélèvements. La communication de ces informations est le préalable obligatoire à l'obtention d'une licence fédérale. Le défaut total ou partiel, de réponse, entraînera l'annulation de la demande. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" No 79-17, du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la FFFA "administratif@fffa.org".

Je souhaite recevoir la newsletter FFFA pour être au courant de toute actualité fédérale
J'accepte de recevoir des offres commerciales pour des produits ou services liés à ma pratique sportive, de la part de la FFFA ou de ses partenaires
J'autorise la FFFA à utiliser mon image, uniquement dans le cadre de ses activités et sans but lucratif

OUI ☐ NON ☐
OUI ☐ NON ☐
OUI ☐ NON ☐

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR EN VUE DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

**Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié*

Fédération Française de Football Américain

2 rue du Centre – Immeuble ATRIA – 93160 NOISY LE GRAND - Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71

www.ffa.org - viesportive@ffa.org

Fédération affiliée au CNOSF – Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – SIRET n°348 985 276 00040 / APE n°9312 Z

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge :

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Fédération Française de Football Américain

2 rue du Centre – Immeuble ATRIA – 93160 NOISY LE GRAND - Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71

www.ffa.org - viesportive@ffa.org

Fédération affiliée au CNOSF – Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – SIRET n°348 985 276 00040 / APE n°9312 Z

AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ACCIDENT AVEC OU SANS SURCLASSEMENT

Je soussigné (e) M., Mme
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur :

Né(e) le: / /, à

et l'autorise à pratiquer le

en compétition, avec autorisation médicale pour la saison 2022-2023 au sein de l'association

sportive :

Fait à le / /

Signature :

Je soussigné (e) M., Mme
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur :

Né(e) le: / /, à

et l'autorise à pratiquer le

(Discipline pratiquée)

en compétition, dans la catégorie immédiatement supérieure à celle de son âge avec autorisation

médicale pour la saison 2022-2023 au sein de l'association sportive :

Fait à le / /

Signature :

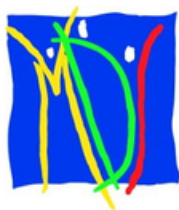
Fédération Française de Football Américain

2 rue du Centre – Immeuble ATRIA – 93160 NOISY LE GRAND - Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71

www.ffa.org - ffa@ffa.org

Fédération affiliée au CNOSF – Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – SIRET n°348 985 276 00040 / APE n°9312 Z



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés
de la Fédération Française de Football Américain

DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours le licencié)

M. ☐ Mme ☐ Melle ☐ Nom : Prénom :
 Nom de Jeune Fille : Date de naissance :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Profession (nature exacte) :
 Téléphones : fixe mobile
 Email :
 Association sportive par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit :

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en sus du régime de prévoyance de base souscrit, pour le compte de ses licenciés, par la Fédération Française de Football Américain auprès de la M.D.S. en cas de dommage corporel suite à un accident garanti.

J'ai décidé ☐ d'adhérer à SPORTMUT
☐ de ne pas y adhérer

Date limite de l'adhésion : 60^{ème} anniversaire

Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :

☐ mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux, à défaut le Fonds National de solidarité et d'Actions Mutualistes.

☐ Autres dispositions :

FORMULE DE GARANTIES CHOISIE					COTISATION ANNUELLE € T.T.C.
Formule A :	A 1 ☐	A 2 ☐	A 3 ☐	A 4 ☐	(correspondant au choix retenu)
Formule B :	B 1 ☐	B 2 ☐	B 3 ☐	B 4 ☐	
Formule C :	C 1 ☐	C 2 ☐	C 3 ☐	C 4 ☐	
Formule D :	D 1 ☐	D 2 ☐	D 3 ☐	D 4 ☐	
Formule E :	E 1 ☐	E 2 ☐	E 3 ☐	E 4 ☐	
☐ Autres choix :					_____ €
					Sera déterminée après consultation de la M.D.S.

Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S.

Je suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté » me donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant qui figureraient sur tout fichier de la Fédération ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S. indiquée ci-dessous.

Fait à le

Signature de l'adhérent*

Cachet de la Fédération ou de l'Association Sportive

* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"



Mutuelle des Sportifs

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité

Mutuelle immatriculée au répertoire Siren sous le Numéro siren n° 422 801 910

2-4, rue Louis David - 75782 Paris cedex 16 - ☎ : 01 53 04 86 86 - 📠 : 01 53 04 86 87

**Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain**

NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'IPP égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100 %.

Aucun capital n'est versé pour un taux d'IPP inférieur ou égal à 5 %.

DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE:

Elles vous sont versées mensuellement à terme échu, après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise.

La période de franchise n'est pas indemnisée. La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

FORMULES ENFANT :

Seules les formules marquées d'un astérisque (*) dans le tableau figurant ci-dessous peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, le bulletin devra être revêtu de leur signature et de la signature des parents ou des représentants légaux.

FORMULE + DE 60 ANS :

Seule la formule marquée de deux astérisques (**) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception, la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

FORMULES	CAPITAL DECES	CAPITAL INVALIDITE (100 % IPP)	INDEMNITES JOURNALIERES	COTISATION GLOBALE(TTC)	Dans toutes ces formules, les indemnités journalières sont versées à compter du 31 ^{ème} jour d'incapacité temporaire totale de travail ou à partir du 4 ^{ème} jour en cas d'hospitalisation et ce, jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours.
A 1*		30 489,80 €		5,00 €	
A 2**	15 244,90 €	30 489,80 €		6,30 €	
A 3	15 244,90 €		7,62 €/Jour	21,70 €	
A 4	15 244,90 €	30 489,80 €	7,62 €/Jour	26,60 €	
B 1*		60 979,61 €		9,90 €	
B 2	30 489,80 €	60 979,61 €		12,60 €	
B 3	30 489,80 €		15,24 €/Jour	43,30 €	
B 4	30 489,80 €	60 979,61 €	15,24 €/Jour	53,10 €	
C 1*		91 469,41 €		14,80 €	
C 2	45 734,71 €	91 469,41 €		18,90 €	
C 3	45 734,71 €		22,87 €/Jour	64,90 €	
C 4	45 734,71 €	91 469,41 €	22,87 €/Jour	79,70 €	
D 1*		121 959,21 €		19,70 €	
D 2	60 979,61 €	121 959,21 €		25,20 €	
D 3	60 979,61 €		30,49 €/Jour	86,50 €	
D 4	60 979,61 €	121 959,21 €	30,49 €/Jour	106,10 €	
E 1*		152 449,02 €		24,60 €	
E 2	76 224,51 €	152 449,02 €		31,50 €	
E 3	76 224,51 €		38,11 €/Jour	108,10 €	
E 4	76 224,51 €	152 449,02 €	38,11 €/Jour	132,70 €	

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

MDS JUILLET 2013 / DISQUE O / FEDERATIONS

(*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans.

(**) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

Ce contrat est régi par le Code de la Mutualité.

N° d'adhésion :

La saison commence le 1^{er} septembre 2023 et se termine le 31 août 2024. Votre adhésion sera validée à compter de sa date de réception par la fédération départementale. En devenant licencié.e Ufolep, vous devenez adhérent.e de la Ligue de l'enseignement.

Votre association

Nom de l'association

N° affiliation

Vos informations personnelles

Nom d'usage

Sexe : ☐ Homme☐ Femme

Nom de naissance

Date de naissance

Prénom 1

Prénom 2

Prénom 3

Adresse/CP/Ville

Téléphone

Mail (1)

Votre licence

Je demande une licence : ☐ Adulte Ufolep : né en 2006 et avant ☐ Jeune Ufolep : né de 2007 à 2012 ☐ Enfant Ufolep : né en 2013 et aprèsPratiquant.e : ☐ Animateur.trice (2) (10) ☐ Officiel.le (2) (10) ☐ Sportif.ve ☐ Sans pratique compétitive(3)

avec activité principale

et autres activités

☐ j'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé (Cerfa N°15699*01)
ou je présente un certificat médical de moins d'un an (4) (5) (6) délivré par mon médecin le

Etes-vous licencié.e à autre fédération sportive ☐ Non ☐ Oui, précisez

Pour les activités Moto, renseignées la date du CASM Moto (7)

et N°

Non pratiquant.e

☐ Dirigeant.e (pas d'activité à renseigner) (10)☐ Officiel.le (non pratiquant.e) (2) (10) - Activité principale

Autres activités

Information assurance des licenciés.es Ufolep

Pour les licenciés.es Ufolep non pratiquants.es et pratiquants.es de risques R1, R2, R3, R5 ou R6 :

Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».

J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base (8) dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, et je souhaite souscrire l'option suivante (voir ci-dessous le tableau des garanties) :

- ☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - option 1
☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - option 2
☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - option 3 (pour les mineurs)

Date et signature obligatoire du
licencié.e R1-R2-R3-R5-R6
(ou si mineur.e, du/de la représentant.e légal.e)

Pour les licenciés.es Ufolep de risques R5 ou R6 : Je prends note que le bénéfice des garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des consignes et contraintes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement joint à la notice d'information.

Attention: Les licenciés.es résidant.es à l'étranger ne disposent d'aucune garantie dans le pays de leur domicile.

Conformément aux dispositions de l'article L.321-4 du Code du Sport, vous disposez de la possibilité de souscrire une garantie d'accompagnement juridique et psychologique en cas de violences sexuelles, physiques et psychologiques subies lors de votre pratique sportive sous l'égide de l'UFOLEP

Nature des garanties	Garanties de base	CIP option 1	CIP Option 2	CIP Option 3 (9)
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires	305 € 458 € pour les licenciés UFOLEP	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalité permanente :				
- de 1 à 50%	30.490 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux
- de 51 à 100%	91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Décès par accident	6.098 € 7.623 € pour les licenciés.es UFOLEP	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint.e + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	6.098 € 7.623 € pour les licenciés.es UFOLEP
Tarifs 2023/2024	1,31 €	27,05 €	39,05 €	25,05 €

(1) Dans le respect du RGPD, le titulaire de l'adresse mail recevra un mail de demande d'autorisation pour l'enregistrement et l'utilisation de son mail. (2) Consulter le règlement technique Ufolep précisant les notions d'animateur.trice et d'officiels.les sportifs. (3) La licence Ufolep portera la mention « Pas de pratique compétitive ». (4) La copie du certificat médical sera remis au responsable légal.e ou au/de la Président.e de l'association. (5) Si le licencié a répondu OUI à une question du questionnaire de santé, il doit consulter son médecin qui lui remettra un certificat médical à présenter avec sa demande de licence. (6) Si le licencié.e pratique une activité particulière (Parachutisme, Vol à voile, Vol libre, ULM en compétition, Alpinisme, Plongée, Rugby, Spéléologie, Tir sportif, ou une pratique compétitive en Auto, Karting, Moto), la présentation d'un certificat médical de moins d'un an est obligatoire chaque saison (7) Si toutes les données sont remplies, la licence portera la mention « Licence Sport motocycliste ». (8) En cas de non acceptation, veuillez barrer le texte et écrire la mention « sans Individuelle Accident » et contacter votre responsable associatif. La date et la signature sont obligatoires. (9) L'option 3 est réservée aux mineurs.es n'exerçant pas une activité salariée et aux étudiants.es fiscalement à charge de leurs parents. (10) Remplir le verso sur le contrôle d'honorabilité

Date
d'homologation
Ufolep

Pour les licenciés.es Ufolep de risque R4.

(Activités : 24021-Parachutisme - 24022-ULM - 24023-Vol à voile - 24024-Vol libre - 21031-VNM-Jet-ski)

Je prends note que ma licence ne procure aucune assurance, qu'il s'agisse de garanties en Responsabilité Civile comme de l'Individuelle Accident (IA). Je confirme avoir été informé.e (conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

 Date et signature obligatoire du licencié.e R4
 (ou si mineur.e, du/de la représentant.e légal.e)
Participation aux dispositifs fédéraux**A quel.s dispositif.s souhaitez vous participer ? ***

Détaillez précisément la liste des activités pratiquées dans le cadre des dispositifs fédéraux Ufolep.
 (Pour plus de renseignements, contactez votre délégation départementale).

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ A Mon Rythme | ☐ Cités Educatives | ☐ Engagé.e |
| ☐ Parcours Coordonné | ☐ Primo Sport | ☐ Séjours Socio Sportifs |
| ☐ Société en Mouvement | ☐ Toutes Sportives | ☐ Ufo3S |
| ☐ Ufolep Playa tour | ☐ Ufostreet | ☐ Autres |

* Votre licence Ufolep n'apporte pas de garanties d'assurance pour la participation aux dispositifs fédéraux. Prenez contact avec votre association pour connaître les garanties complémentaires souscrites

Contrôle d'honorabilités des encadrants sportifs (Dispositif Ministère des sports)

Si je sollicite une licence Ufolep dirigeant.e, animateur.trice et ou Officiel.e, cette licence me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront susceptibles d'être transmis par l'Ufolep nationale aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

☐ J'ai compris et j'accepte ce contrôle. (Pour permettre le contrôle d'honorabilité, vos informations personnelles doivent être identiques à celles mentionnées sur votre pièce d'identité)

Etes-vous né.e en France ?	☐ Oui, complétez : N° du département	Ville
	☐ Non, complétez : Nom du pays	Ville
Votre Père : Nom		Prénom
Votre Mère : Nom		Prénom

Traitement de vos données personnelles

Les données à caractère personnel pouvant être recueillies par La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Ces données à caractère personnel, celles relatives aux opérations d'affiliations, à la gestion des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, et le financement du terrorisme. Ces données pourront être utilisées pour la personnalisation des offres et l'envoi d'informations sur les produits et services proposés ou distribués par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse RGPD@LALIGUE.ORG. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

L'enregistrement d'une adresse email par le responsable associatif ou le département dans une fiche d'adhésion déclenchera une demande d'autorisation par mail auprès du propriétaire de l'adresse lui demandant d'autoriser cet enregistrement et de choisir les modes d'utilisation de son email.

Acceptez-vous que l'Ufolep communique vos coordonnées à des tiers partenaires* ? ☐ Oui ☐ Non

(*Par tiers partenaires, sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers. Consultez la liste des partenaires sur www.ufolep.org)

Accès à vos informations personnelles

En respect du RGPD, vous pouvez accéder à vos informations personnelles communiquées lors de la demande de licence à votre association. Votre responsable associatif doit vous remettre une licence sur laquelle figure votre numéro d'adhérent qui va vous permettre d'accéder à votre espace personnel Adhérent et à vos données personnelles enregistrées. Connectez-vous à <https://www.affiligue.org> et cliquer sur « Première connexion ». Vous recevrez vos identifiants sur le mail communiqué lors de votre demande de licence.

Pour plus plus d'informations, prenez contact avec votre responsable associatif.



Questionnaire de santé pour un.e adulte

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Durant les 12 derniers mois	OUI	NON
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		

A ce jour	OUI	NON
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Rappel :

Ce questionnaire de santé est anonyme et conservé par le licencié.e. Il ne sera pas transmis à l'association lors de la demande de licence Ufolep. Pour attester avoir respecté la procédure ministérielle, compléter les informations sur le formulaire de demande de licence Ufolep (case à cocher attestant avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé ou fourniture du certificat médical le cas échéant).



BON DE LOCATION MATERIEL

Afin de permettre l'accès au Football Américain pour le plus grand nombre, les ESOX vous proposent de louer le matériel appartenant à l'association. Malheureusement le club ne peut pas fournir du matériel pour tous les adhérents, il est donc demandé aux « anciens » joueurs (+ de 3 ans de pratique) d'acquiescer leur matériel car les rookies seront prioritaires à l'accession de cet avantage.

Le matériel est bien sûr disponible dans la limite des stocks du club et celui-ci sera distribué en fonction des dates de demandes de location. Le club met tout en œuvre pour augmenter ou renouveler ce stock chaque année. Vous trouverez ci-dessous les tarifs de location et le contrat de location à retourner dûment rempli :



MATERIEL

Noircir la case correspondante

☐

Casque avec grille
Location 35€ + Caution 150€

☐

Epaulière
Location 35€ + Caution 150€

☐

Casque + Epaulière
Location 55€ + Caution 300€

CADRE RÉSERVÉ À L'ASSOCIATION

N° DE CASQUE :

N° DE L'EPAULIÈRE :

REMIS LE :

RENDU LE :

CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL DE FOOTBALL AMERICAIN

Entre l'association Les ESOX et(représentant légal de)

Le présent contrat définit les conditions de location du matériel de Football Américain par l'association Les Esox. Il entre en vigueur à la remise du matériel au locataire.

La remise du matériel ne peut avoir lieu avant la remise du règlement de€ (par chèque uniquement) de la location accompagnée d'un chèque de caution de€ (non encaissé).

Le contrat prendra fin au terme de la saison sportive au 30 Juin 2024. Le locataire peut mettre fin au présent contrat avant cette date. Le chèque de caution lui sera rendu lors de la restitution de l'ensemble du matériel loué.

En aucun cas, la restitution anticipée du matériel ne peut donner droit à un remboursement même partiel du règlement de la location. L'association Les Esox s'engage à mettre à la disposition du locataire un matériel en bonne condition d'utilisation.

Le matériel loué est composé de (rayer la mention inutile) :

- d'un casque équipé d'une grille
- d'une épaulière

Le locataire s'engage à utiliser le matériel uniquement dans le cadre des activités organisées par l'association et conformément aux avis techniques qui lui seront fournis. Le matériel loué devant faire l'objet d'un soin particulier et ne devant pas faire l'objet d'une sous-location ou d'un prêt à un tiers. L'association Les Esox s'engage à remplacer le matériel en cas de défaillance sous réserve que le locataire ne soit pas en infraction avec les présentes conditions.

Si l'association Les Esox découvre que le matériel a subi des dommages non liés à son usage normal, elle pourra logiquement demander le remboursement des pièces anormalement endommagées ou encaisser le chèque de caution.

En cas de non-restitution du matériel au 01 Juillet 2024, l'association Les Esox se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution.

Le locataire, reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat et m'engage à le respecter.

Date :

Lieu :

Signature de l'adhérent et du responsable légal si mineur
précédée de la mention "lu et approuvé "



Au titre de la location de matériel le joueur devra fournir deux chèques :
- le premier pour la location du matériel
- le second pour la caution (non encaissé)



REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Saison 2022-2023

1) LES EQUIPEMENTS

Article 1.1

La tenue de match (maillot et/ou short) appartient au club, elle devra de ce fait être restituée à la fin de chaque rencontre. En cas de perte, le remboursement de la tenue sera exigé au licencié concerné.

Article 1.2

Tout prêt ou location d'équipement (casque, épaulière et autre matériel) sera sujet à caution.

Cette caution sera encaissée, si le matériel n'est pas restitué à la date de départ du joueur ou au plus tard en fin de saison (comme spécifié dans le contrat de location).

Article 1.3

Les cahiers de jeux sont la propriété du club et mis à la disposition des joueurs qui en sont individuellement responsables. Tout cahier égaré étant susceptible d'être récupéré par un membre d'un club adverse entraînera une sanction prévue dans l'article 8.3. De plus, le dit cahier ne sera pas remplacé.

Article 1.4

Lors de toute manifestation sportive, chaque joueur doit se présenter avec un équipement propre et réglementaire à son activité défini comme suit :

- la tenue officielle du club

- un casque avec le logo officiel du club (Foot US)

- un protège-dents réglementaire non transparent (Foot US et Flag)

- une épaulière (Foot US)

- un set de protections agréées : cuisses, genoux, hanches et coccyx (Foot US)

des chaussures munies de crampons moulés en plastique dont la longueur ne doit pas excéder 14 millimètres (sous peine d'interdiction d'accès au terrain)

- des chaussettes noires

- un pantalon noir muni d'une ceinture (Foot US)

ainsi qu'éventuellement :

- un vêtement sous l'équipement (tee-shirt, tee-shirt de compression...) dans la mesure où celui-ci est de couleur grise, bleue ou noire.

- des gants

des protections supplémentaires de coudes, avant-bras, mains, chevilles ainsi que tibias ne devant pas comporter de parties dures susceptibles de blesser : les couleurs autorisées restant le gris, le noir et le bleu.

Article 1.5

Lors de manifestations sportives officielles le port de strapping ou pansements est à la charge des joueurs. La pharmacie du club ne devant être utilisée que pour soigner sur le moment des blessures ayant eu lieu lors des entraînements ou des matchs.

3) LES MANIFESTATIONS

Article 3.1

Les dates et horaires des manifestations sportives seront donnés lors des entraînements. Ils seront aussi disponibles sur le site internet du club, cependant les informations par courrier et par téléphone ne seront pas systématiques.

Article 3.2

Le port de la tenue, telle qu'elle est définie dans l'article 1.4 est obligatoire lors des manifestations pour lesquelles elle est nécessaire.

Article 3.3

Les déplacements se font en groupe et tous les membres du club se doivent d'y participer. Des circonstances exceptionnelles peuvent motiver une dérogation à cette règle, dans ce cas, les responsables du club devront en être préalablement informés.

Article 3.4

Tout membre du club se doit d'être ponctuel lors des rendez-vous donnés à l'occasion d'un match à domicile ou en déplacement. Dans ce dernier cas, l'équipe n'attendra pas en cas de retard (il est rappelé qu'un retard de 30 minutes à l'occasion d'un match est automatiquement sanctionné par un forfait conformément au règlement de la F.F.F.A.).

Article 3.5

L'entraîneur principal est seul juge pour décider de l'aptitude physique et/ou morale d'un joueur à participer à une rencontre. Lui seul décide de la composition de l'équipe et de ses éventuelles modifications.

Article 3.6

Toutes consommations de substances illicites (drogues, anabolisants, fortifiants, ...) dans le cadre des activités du club (à domicile ou à l'extérieur) sont strictement interdites. La prise de produits illégaux par l'un des membres de l'association sera sévèrement punie, allant jusqu'au renvoi immédiat et définitif du membre du club.

Article 3.7

Chaque membre de l'association (à part les arbitres du club) s'engage à participer à 2 événements de promotion du club (distribution de flyers, portes ouvertes...). Les membres n'ayant pas rempli ce contrat verront les sanctions prévues dans l'article 8.3 s'appliquer.

2) LES ENTRAÎNEMENTS

Article 2.1

Les entraîneurs se réservent le droit de convoquer tout ou une partie des joueurs pour des entraînements exceptionnels supplémentaires aux jours et heures qu'ils désirent ; ils devront cependant en informer les joueurs concernés, cinq jours à l'avance.

Article 2.2

Les entraîneurs comme les joueurs se doivent la politesse mutuelle d'arriver à l'heure aux entraînements. La convenance veut que les joueurs arrivent au moins 20min avant le début de l'entraînement afin de se changer et d'arriver sur le terrain équipés juste avant l'heure de début pour commencer à l'heure. Les retardataires n'ayant pas prévenu pourront être sanctionnés par une séance intense de cardio et de musculation définie par les entraîneurs. Les sanctions pourront être appliquées individuellement ou à toute l'équipe.

Article 2.3

Tout joueur amené à être absent ou retardataire lors d'un entraînement devra, quelle qu'en soit la raison, prévenir dès que possible un des entraîneurs par téléphone ou par mail, ceci afin de permettre la planification de l'entraînement par les encadrants. Les coordonnées des entraîneurs seront fournies au début de la saison et seront disponibles sur le site internet du club.

Article 2.4

Le choix de la tenue d'entraînement est laissé à la discrétion du joueur dans la mesure où cela ne compromet ni sa sécurité ni celle de ses camarades. Nous ne saurions trop conseiller au joueur de porter le plus de protections possibles afin d'éviter toute blessure inutile.

Article 2.5

Le matériel du club (ballons, plots, boucliers, etc...) est sous la responsabilité des joueurs en ce qui concerne le rangement. Toute perte ou détérioration devra être signalée à l'un des responsables.

Article 2.6

Tous les joueurs sont responsables de la propreté des vestiaires et sanitaires. Chaque joueur sera invité à nettoyer ces vestiaires par un système de roulement équitable.

Articles 2.7

Les entraînements se font sous la direction des entraîneurs qui ont toute latitude pour en déterminer la nature et le déroulement.



4) PARTICIPATION AUX RENCONTRES A DOMICILE

Article 4.1

Toute personne prenant une licence au club accepte automatiquement de participer aux diverses missions autour des matchs à domicile en fonction du planning d'intervention.

Article 4.2

Toute personne du club s'impliquant déjà dans des missions d'arbitrage et d'entraînement est exemptée des diverses missions autour des matchs

Article 4.3

Les cadets et les juniors interviennent sur les matchs des séniors pour faire la chaîne, ramasser la balle, prendre les statistiques, prendre des photos, tenir un stand... Lors des rencontres cadets et juniors, les séniors s'engagent à faire de même. Les joueurs de l'autre discipline (Flag ou Football Américain) sont aussi invités à aider le club pour le bon déroulement des journées à domicile notamment pendant les tournois où les 2 catégories jouent.

Article 4.4

Si le nombre de membre de l'association n'est pas assez important pour encadrer les manifestations à domicile, l'association se réserve le droit d'éditer une liste de présence obligatoire pour les membres. En cas de non-respect de ce planning les sanctions énumérées dans l'article 8.3 seront appliquées. Si les personnes présentes sur les listes ne peuvent être disponibles à la date prévue, elles doivent faire le nécessaire pour se faire remplacer.

5) ARBITRAGE

Article 5.1

Le club doit disposer d'arbitres. Tous les volontaires pour arbitrer doivent se faire connaître au plus tôt dans la saison afin que le club puisse prendre ces dispositions afin d'inscrire le bénévole en formation.

Article 5.2

Les formations arbitres seront prises en charges en partie voir totalement par le club et la fédération.

Article 5.3

Les responsables des équipes de Flag et de Football Américain sont autorisés à nommer 5 joueurs de leurs équipes ayant au moins une année d'expérience pour suivre la formation d'arbitre et arbitrer au moins 2 matchs des équipes du club.

6) LES LICENCES

Article 6.1 :

Tous les membres de l'association (bureau, bénévole, joueurs, arbitres, ...) doivent souscrire un bulletin d'adhésion et la cotisation annuelle.

Article 6.2 :

Aucune prise de licence ne sera remboursée.

7) LE COMPORTEMENT

Article 7.1

Chaque joueur se doit de connaître le règlement intérieur ainsi que le règlement fédéral. Il se doit d'y adapter son comportement dans le cadre de toutes les activités du club. Une correction de tous les instants sera exigée.

Article 7.2

Les membres du bureau sont membres du club au même titre que les joueurs. Le comportement des joueurs se doit d'être correct vis à vis d'eux dans le cadre des activités du club. Cette règle du respect mutuel est applicable à tous les membres du club.

Article 7.3

Tous les membres de l'association s'engagent à respecter ses coéquipiers, ses dirigeants ou encadrants mais aussi les équipes adverses, arbitres et supporters lors des entraînements ou rencontres. La personne ne respectant pas cet engagement pourra être renvoyé directement chez lui par l'un des entraîneurs ou membres du bureau du club et pourra être soumis aux sanctions prévues dans l'article 8.3.

Article 7.4

Tous les membres de l'association promettent de ne pas créer d'animosité sur Internet ou les réseaux sociaux envers d'autres clubs ou instances de la FFFA en engageant le nom du club sans autorisation au préalable des membres du bureau ou de la commission Internet. Les membres s'engagent aussi à ne pas divulguer d'informations confidentielles du club sur Internet ou sur les réseaux sociaux.

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB (SUITE)

8) LES SANCTIONS

Article 8.1

Hormis les sanctions fédérales délivrées lors des matchs officiels, le club se réserve le droit de sanctionner un joueur si celui-ci a contrevenu au règlement intérieur. Ces sanctions peuvent être distribuées pour des infractions commises à n'importe quelle occasion (entraînement, déplacement, match).

Article 8.2

Les sanctions seront appliquées après vote des membres du bureau ; la hauteur de la sanction sera fonction de la gravité de la faute commise.

Article 8.3

Hierarchisation des sanctions appliquées :

- avertissement
- renvoi de l'entraînement ou de la rencontre
- match de suspension (automatique après le deuxième avertissement ; tout avertissement supplémentaire sera assorti d'un match de suspension).
- renvoi définitif du club

9) LE REGLEMENT

Article 9.1

Toute personne prenant une licence au club accepte automatiquement de respecter ce règlement durant toute la saison.

